Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

L'impact du Parti Populaire Européen dans la première élection du Parlement Européen au suffrage universel

par Joseph M. JAMAR,

Assistant au Collège d'Europe à Bruges.

*

Fondé à Bruxelles le 29 avril 1976, le Parti Populaire Européen s'est doté en deux ans d'une organisation solide. Ayant à sa tête Leo Tindemans, et après avoir tenu à Bruxelles deux Congrès importants — l'un pour l'approbation de son programme politique, l'autre pour l'élaboration de sa plate-forme électorale —, le PPE se présentera aux élections avec une cohésion et une structure auxquelles ne peut prétendre une des deux autres familles politiques européennes, à savoir l'Union des Partis Socialistes et que la troisième famille politique européenne, la Fédération des Partis Libéraux et Démocratiques de la Communauté Européenne, atteint par un autre biais.

L'élection du 10 juin 1979 représente pour le PPE un phénomène particulier : alors que le règlement de l'Union des Partis Socialistes a été constitué en 1974, soit avant toute décision définitive concernant la tenue des élections, la participation à ces dernières est considérée par les statuts du PPE comme l'un des objectifs du Parti et l'article 7 donne au Bureau Politique, entre autres fonctions, le soin d'organiser et de coordonner la campagne électorale.

Quel sera l'impact du PPE au sein du nouveau Parlement ? Quelles sont ses options de bases et quelles lignes de conduite sera-t-il amené à développer ? Telles sont les questions auxquelles notre article s'efforcera de répondre.

I. Formation et composition.

Dès l'abord, il convient d'observer que des trois familles importantes qui formeront la base de la nouvelle assemblée, le PPE est la seule qui

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

ait, depuis sa création, exprimé sa volonté de s'instaurer en « parti » européen (1). Un de ses traits originaux est qu'il se déclare ouvert aux adhésions individuelles. En effet, après avoir stipulé que : « le Parti est composé des partis et équipes démocrates-chrétiennes qui répondent aux trois conditions suivantes :

— être constitué au sein des pays membres de la Communauté,

— souscrire au programme politique du Parti,

— accepter les présents statuts » (2),

il précise que « le Parti est ouvert à toux ceux qui adhèrent à ses conceptions politiques fondamentales et souscrivent à son programme politique », conformément aux conditions énumérées ci-dessus (3).

A l'heure actuelle, le PPE compte 11 membres, provenant de 7 pays. Le tableau I donne un aperçu de leur situation respective.

TABLEAU I

Situation comparée des partis membres du PPE

Pays	*Sigle*	*Pourcentage National (4)*	*Ordre de grandeur*	*Situation*
Allemagne	CDU/CSU	48,6	1e	Opp.
Italie	DC	38,7	1e	Gt. min.
Pays-Bas	CDA	31,9	2e	Gt. coal.
Belgique	PSC/CVP	37,7	1e	Gt. coal.
France (5)	CDS	± 7,0	5e	Maj. Gt.
Irlande	Fine Gael	30,5	2e	Opp.
Luxembourg	PCS	27,9	2e	Opp.

Source : Sidjanski, Europe Elections, p. 265.

Au total, le PPE regroupe, d'après les résultats obtenus aux dernières élections législatives dans les différents pays concernés, quelque 39.800.000 voix, soit 28 % des suffrages exprimés (6). Nous voyons

(1) Déjà, comme le rappellent fort justement P.-H. Claeys et N. Loeb-Mayer, la création, en 1972, d'un « Comité Politique des Partis Démocrates-Chrétiens de la Communauté », sous les auspices de l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens, fut un signe de la volonté de dépasser le stade de la simple coopération pour s'orienter vers la création d'un parti véritable. (P.-H. Claeys et Nicole Loeb-Mayer, *Les groupements politiques dans la perspective de l'élection du Parlement Européen,* Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie, p. 26.)

(2) Art. 4a) des Statuts (adoptés le 8 juillet 1976).

(3) Art. 4 c)

(4) Les pourcentages exprimés sont ceux qui correspondent aux dernières élections législatives.

(5) Estimation d'après la place du CDS dans l'UDF.

(6) Pour une analyse plus détaillée, voir D. Sidjanski, *Europe Elections / de la démocratie en Europe,* Stanké, Montreal/Paris, 1979, pp. 264-265.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

que les partis membres se situent en première position dans trois pays, et en deuxième dans trois autres, qu'ils sont présents dans quatre gouvernements, et qu'ils représentent plus de 30 % du corps électoral dans tous les pays concernés, à l'exception de la France et du Luxembourg. D'après les chiffres ainsi exprimés, le PPE occuperait actuellement, en nombre de suffrages, la deuxième place dans la Communauté, derrière les Socialistes (± 32 %), mais loin devant les Libéraux (13 %), les Communistes (± 12,5 %), les Conservateurs (7,5 %) et les Démocrates Européens de Progrès (± 6 %).

L'évolution de chacun des partis membres au cours des dernières élections législatives est reflétée dans le tableau II.

TABLEAU II

Evolution des partis du PPE d'après les dernières élections législatives (pourcentage des votes obtenus)

Pays	*Sigle*	*Pourcentage des votes obtenus*	*Tend. gén.*
Allemagne . . .	CDU/CSU	1961 : 45,3 / 1965 : 47,6 / 1969 : 46,1 / 1972 : 44,9 / 1976 : 48,6	Hausse
Italie	DC	1963 : 38,3 / 1968 : 39,1 / 1972 : 38,7 / 1976 : 38,7	Stabilité
Pays-Bas	CDA (7)	1963 : 49,1 / 1967 : 44,5 / 1971 : 36,8 / 1972 : 31,4 / 1977 : 31,9	Baisse puis stabilité après regroupement
Belgique	CVP/PSC	1961 : 41,4 / 1965 : 34,4 / 1968 : 31,7 / 1971 : 30,7 / 1974 : 32,3 1977 : 35,9 / 1978 : 37,7	Hausse
France	CDS (8)	1962 : 8,2 / 1967 : 12,6 / 1968 : 10,3 / 1973 : ± 8 / 1978 : ± 6,75	Recul
Irlande	Fine Gael	1961 : 32 / 1965 : 33,9 / 1969 : 34,1 / 1973 : 35 / 1977 : 30,5	Recul
Luxembourg . . .	PCS	1964 : 33,5 / 1968 : 35,3 / 1974 : 27,9	Recul

L'on peut en conclure que la Démocratie Chrétienne donne, dans la Communauté, une image générale de stabilité, qui se reflète dans les

(7) Résultats combinés de la KVP, de l'ARP et de la CHU. La CDA, qui regroupe les trois partis confessionnels, existe depuis décembre 1976.

(8) Résultats estimés pour le CDS depuis son insertion dans les mouvements de coalition.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

bastions traditionnels, en Allemagne, en Italie, en Belgique, et même aux Pays-Bas, où l'opération de regroupement tentée en 1976, afin de compenser l'échec important de 1971, semble avoir réussi.

Il convient d'ajouter que les partis qui composent le PPE sont les mêmes que ceux qui forment le groupe démocrate-chrétien dans l'assemblée parlementaire. Ce groupe a par ailleurs joué un rôle essentiel aussi bien dans la création du Parti (9), que dans l'élaboration de son programme politique. Le groupe parlementaire est membre de l'Union Européenne des Démocrates-Chrétiens et le Secrétaire Général du PPE est également Secrétaire Général du groupe parlementaire. Il est, dans ces conditions, tout à fait possible, comme le prétendent P.-H. Claeys et N. Loeb-Mayer, que les partis membres aient précisément vu dans la création du PPE « une occasion de mettre fin à l'isolement des travaux du groupe parlementaire démocrate-chrétien du Parlement Européen par rapport aux intérêts des appareils de partis et des groupes parlementaires nationaux » (10), et qu'il se présente ainsi comme un « développement historique naturel » desdits groupes (11). Ainsi peut-on dire à juste titre que si la création de l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne est l'émanation essentiellement des appareils des partis membres, l'origine du PPE est d'ordre parlementaire (12).

La composition du Parti appelle cependant quelques observations. Il se présente, tout d'abord comme une fédération incomplète de partis : deux pays sont absents — la Grande-Bretagne et le Danemark, alors que la famille socialiste regroupe des partis des 9 pays de la Communauté et que la famille libérale n'est absente qu'en Irlande. Quant au CDS français, il n'occupe aujourd'hui qu'une place mineure accentuée par son appartenance à une formation dont les autres composantes sont membres de la famille libérale (13).

Cette situation est fonction cependant de la structure assez particulière du PPE et de l'élément qui le caractérise : son hétérogénéité.

---

(9) Le groupe a joué un rôle particulièrement important au sein de la Conférence Permanente, créée en avril 1970, qui donna naissance au PPE.

(10) P.-H. Claeys et N. Loeb-Mayer, op. cit., p. 25.

(11) P.-H. Claeys et N. Loeb-Mayer, « Les groupements européens de partis politiques », *Res Publica*, Vol. XIX, 1977, n° 4, p. 561.

(12) En ce sens, D. Sidjanski, op. cit., p. 324.

(13) Il convient enfin d'ajouter que le CDS Portugais et les Démocrates-Chrétiens espagnols ont été admis comme observateurs au PPE, en 1978.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

II. La structure du PPE : facteurs hétérogènes.

Une analyse des éléments composant le PPE donne, dès l'abord, l'image d'une grande diversité. D. Seiler (14) fait en effet observer, à juste titre, que, du point de vue de sa structure interne, il se compose de quatre groupes différents, à savoir :

1. La démocratie-chrétienne proprement dite, qui forme le noyau du Parti. Elle est représentée par la DC italienne, le CVP/PSC en Belgique, le KVP aux Pays-Bas et le PCS luxembourgeois ;

2. Certaines formations dites « périphéristes », qui, par leurs options et leur base sociologique, gravitent naturellement autour des partis du premier groupe. Il s'agit du *Südtiroler Volkspartei* en Italie, ainsi que des deux autres partis confessionnels aux Pays-Bas, l'ARP et la CHU, lesquels nous l'avons vu, ont constitué depuis 1976 une alliance avec le KVP, sous le nom de *Christen Demokratisch Appel (CDA).*

3. Un parti typiquement « centraliste », selon la terminologie de D. Seiler (15), à savoir le *Fine Gael* irlandais, beaucoup moins axé sur l'impact confessionnel des Chrétiens-Démocrates et beaucoup plus conservateur.

4. Enfin, trois partis de ce qu'il convient d'appeler la « droite classique » (16), à savoir les deux partis allemands (CDU/CSU), et le CDS français. Ces partis, qui ont appartenu autrefois à la Démocratie-Chrétienne traditionnelle, ont défendu, depuis, des positions nettement plus libérales. Seiler les enlève même de la famille démocrate-chrétienne, pour les inclure parmi les Conservateurs (17).

Cette classification appelle également certains commentaires :

a) La Démocratie-Chrétienne, en tant que telle, présente un message électoral qui s'adresse à l'ensemble des classes sociales (18), d'où son appellation de parti interclassiste. Son recrutement s'opère cependant à l'intérieur d'un électorat essentiellement catholique, ce qui permet à

---

(14) Daniel Seiler, *Les Partis Politiques en Europe,* Paris, PUF, 1978, pp. 118-120.

(15) ibid., p. 120.

(16) ibid., pp. 80-81.

(17) ibid., pp. 44-45.

(18) Telle est la manière dont le PPE se présente lui-même dans sa plate-forme électorale. CH.-F. Nothomb avait déjà dit à ce sujet, à Luxembourg, le 8 juillet 1976 : « Créer un Parti Populaire Européen revient à créer une force politique qui cherche à regrouper des hommes de toutes les classes sociales... ».

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

D. Seiler (19) et D. Sidjanski (20) de lui réfuter le caractère de « catch-all party », qui lui est parfois prêté. On peut se demander cependant si cette observation est encore d'actualité pour le PPE lui-même, lorsque l'on considère la transformation de certains de ses membres, et l'adjonction de certaines formations dont les options politiques, économiques ou même religieuses n'ont que peu ou prou à voir avec les valeurs traditionnelles de la Démocratie-Chrétienne (21).

b) Le caractère hétérogène du groupe parlementaire et, partant, du PPE lui-même, tend à s'être renforcé au moment du premier élargissement de la Communauté, en 1973. Celui-ci a en effet contribué à augmenter considérablement le poids des partis socialistes au sein de la CEE, par l'adjonction de trois nouveaux partis. Des contacts furent noués entre la CDU/CSU, d'une part, et les Conservateurs britanniques et danois, de l'autre, afin de promouvoir tout à la fois la consolidation d'un groupement démocrate-chrétien qui occuperait à nouveau la position de premier parti de la Communauté, et la constitution d'un vaste front capable de s'opposer à l'impact de la gauche. Cette initiative connut cependant une fin de non-recevoir des partis belges, néerlandais et italien qui, en raison du « label » conservateur, craignaient d'indisposer leur branche syndicale.

La réaction vis-à-vis des partis irlandais fut toute différente. Soucieux de renforcer sa position, le groupe démocrate-chrétien entendait obtenir l'adhésion des deux partis non socialistes, la *Fianna Fail* et le *Fine Gael,* deux partis qui ne correspondaient pas, cependant, au modèle de la DC continentale. Comme le disait fort justement à l'époque G. Fitzgerald, *« as all parties in Ireland are Christian in their membership and their inspiration, a specific alignment with Christian Democracy seems unnecessary to many Irish Politicians — and in any event, the two main parties, with a tradition of 50 years of mutual opposition, would find some embarrassment in linking themselves with the same group in the European Parliament »* (22). Le hasard voulut que ce fut le parti le plus éloigné idéologiquement de la DC, le *Fine Gael,* qui accepta le premier l'offre de siéger dans un groupe important (23).

Le groupe démocrate-chrétien et, partant, le PPE lui-même, s'adjoignirent ainsi un groupe très différent en nature de ceux qui le composaient

(19) D. Seiler, op. cit., p. 57.

(20) D. Sidjanski, op. cit., p. 254.

(21) Voir à ce sujet les commentaires de Jean-Paul Marthoz, « Le Parti Populaire Européen », *La Relève,* Vol 32, n° 18, du 8 mai 1976, p. 8.

(22) Garret Fitzgerald, « Ireland and the European Parliament », *Lo Spettatore Internazionale,* vol. VII, n° 3-4, 1972, p. 155.

(23) Le *Fianna Fail,* par tradition partisane, refusa de siéger dans le même groupe que le *Fine Gael,* et se regroupa finalement avec les Gaullistes.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

jusqu'alors. Des manœuvres similaires furent entreprises auprès du SNP écossais. Ici cependant, le groupe DC essuya un refus catégorique.

L'élargissement de 1973 fut, en conclusion, une mauvaise affaire pour la DC européenne. Non seulement le groupe perdit la première place au Parlement — ayant totalisé entre 45 et 50 % entre 1953 et 1969, elle retomba après l'élargissement à 27 %, après une phase intermédiaire autour de 37 % entre 1969 et 1973 (24). Mais l'élargissement signifiait également une certaine nécessité de rechercher des ouvertures non traditionnelles. Si ces manœuvres n'altérèrent pas en soi, de manière sensible, la cohésion du groupe parlementaire lui-même, en raison de la relative faiblesse de la portée politique des actes du Parlement de l'époque, cette situation risque d'évoluer sensiblement, par la constitution de partis proprement dits au niveau européen, avec comme conséquence une certaine politisation, dans un climat électoraliste, de la vie politique européenne elle-même.

Cette configuration des partis membres du PPE permet de distinguer trois types de clivages, intimement liés, qui peuvent être source de tensions considérables. Il s'agit d'un clivage « éthico-religieux », d'un clivage « politique », et d'un clivage sur les options économiques.

1. *Le clivage éthico-religieux.*

Si le programme politique du PPE rappelle, tant dans son préambule que dans son chapitre premier, que la politique du parti est fondée « sur une image de l'homme qui s'inspire des valeurs chrétiennes fondamentales » (25), l'inspiration typiquement démocrate-chrétienne n'est présente que dans un certain nombre de partis membres seulement. Il en va ainsi de la DC italienne et des partis du Bénélux. Tous les quatre ont une longue tradition d'organisation et de structure particulières ; tous sont appuyés par une solide organisation syndicale. Et il est symptomatique de constater qu'en Flandre, par exemple, le CVP réussit toujours à l'emporter sur les Socialistes au sein de l'électorat ouvrier.

Des quatre partis mentionnés, il semble que ce soit le néerlandais qui mette le plus l'accent sur le message spécifiquement chrétien. Cette situation s'explique, d'après A.M. Oostlander, par le fait que dans les autres partis le terme « chrétien-démocrate » est considéré davantage dans un sens « culturel ». L'accent est mis beaucoup plus sur les traditions et les valeurs, que sur la force vivante de la Démocratie-Chrétienne (26). La CDA a certainement joué un rôle appréciable dans l'élaboration

---

(24) Ces chiffres correspondent à l'effritement, que nous avons relevé dans le tableau 2, de l'électorat DC à la fin des années 60.

(25) *Programme politique*, chap. I, point 1.1.

(26) *Trouw*, 24 novembre 1978, p. 17.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

du programme politique, par son insistance sur l'identité confessionnelle du Parti.

La situation dans les autres partis membres est, nous l'avons vu, toute différente. Ainsi, en France, il faut bien le reconnaître, le déclin du MRP, joint à la scission de la CFTC, a fortement diminué l'impact de l'idéologie chrétienne, et le CDS, bien qu'actif au sein du PPE, ne représente guère plus de 6 ou 7 % du corps électoral français. En Irlande, c'est comme nous l'avons vu, le *Fianna Fail,* et non le *Fine Gael,* qui reprend le thème du militantisme chrétien (27). Quant à l'Allemagne, où la CDU/CSU ont contribué, dans les premiers temps de la Communauté, à la constitution du groupe démocrate-chrétien, ils ont formulé à l'heure actuelle des options beaucoup moins centrées sur les thèmes traditionnels de la famille. Ainsi, en Allemagne, comme en France et en Grande-Bretagne, l'importance du facteur religieux dans la vie politique s'est graduellement estompée, et a cédé devant d'autres facteurs (clivages de classe, clivages sur les options économiques).

En conclusion, si la Communauté Européenne, au début de son fonctionnement, était avant tout démocrate-chrétienne, imprégnée des idées de Schuman, d'Adenauer et de De Gasperi, une fissure s'est bel et bien dessinée peu à peu entre le noyau traditionnel, en Italie et au Bénélux, et les autres partis membres. Il est symptomatique de constater à cet égard que le PPE lui-même ne fait plus référence directe à ses origines démocrates-chrétiennes, sinon à titre d'appoint, en tant que « Fédération des partis démocrates-chrétiens de la Communauté ».

2. *Clivage politique.*

Si l'on en croit les chiffres présentés par l'Eurobaromètre (28) sur la position gauche-droite des partis composant le PPE, la situation serait la suivante :

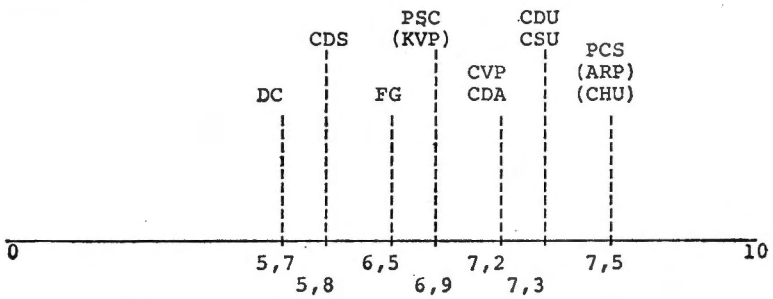

Source : D. Sidjanski, Europe Elections, p. 359.

(27) De toute façon, comme le rappelle G. Fitzgerald, « The Irish politics have traditionally been pragmatic rather than ideological » (op. cit., p. 155).

(28) Eurobaromètre combiné n° 5 et 6 repris par D. Sidjanski, op. cit. p. 359.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Cette répartition nous paraît quelque peu contestable : il ressort en effet de cette analyse, d'une part, que le PPE en général serait un parti de « droite », car se situant, pour la plupart des partis qui le composent, à droite des partis libéraux correspondants. Ceci vaudrait, pour la CDU/CSU (7,3 pour 5,9 au FDP), pour le PCS (7,5 pour 5,7 au Parti Démocratique); pour le CVP et le PSC (respectivement 7,3 et 6,9 pour 6,5 au PVV/PRLW/PL); pour la CDA, et tout particulièrement deux de ses composantes, le CHU et l'ARP (7,5 pour 5,3 au D' 66 et 7,3 au VVD); enfin, pour la DC italienne (5,7 pour 5 au Parti Républicain, alors que le Parti Libéral Italien se situe à 6,8). Seul le CDS français — et ce n'est pas moins étonnant — se situe « à gauche » du parti libéral correspondant (5,8 pour 6,6 au PR, l'ensemble de l'UDF se situant à 6,2).

Ces données paraissent quelque peu étonnantes, notamment pour le cas belge et néerlandais (29). Ainsi, tant le CVP que l'ARP se situeraient à droite, non seulement des Conservateurs britanniques (7,1) et danois (6,5), mais aussi de l'ensemble des partis britanniques, irlandais, danois et français (dans ce dernier cas l'UDF se situe à 6,2 et le RPR à 7,0).

Ces mêmes indications pourraient également induire en erreur, car la répartition du PPE d'après le tableau, semble précisément permettre de dégager deux pôles d'attraction : la DC italienne, d'une part, de laquelle se rapprocherait le CDS, et la CDU/CSU, de l'autre, autour de laquelle graviteraient les partis du Bénélux. Ainsi, conclut D. Sidjanski de cette analyse, « la concentration des électeurs des partis démocrates-chrétiens n'a pas lieu au centre de l'espace qu'ils occupent, mais aux extrêmes, avec une nette prédominance du côté droit » (30).

Il semble pourtant, qu'en réalité, nous pouvons tracer, concernant la répartition politique des partis membres, le même type de distinction que nous avons relevée à propos du clivage éthique, à savoir entre le noyau traditionnel démocrate-chrétien, où l'influence des branches syndicales reste importante, et les autres partis membres. Cette analyse semble correspondre à la classification de D. Seiler (31).

Ainsi s'expliquerait, par exemple, le refus manifesté par les partis du premier groupe de participer à la création de l'Union Démocratique Européenne, et les fins de non-recevoir adressées par Leo Tindemans aux

---

(29) Par contre, les positions relevées pour l'Allemagne et l'Italie sont conformes à la réalité.

(30) D. Sidjanski, op. cit., p. 359.

(31) Voir supra, p. 6. Sidjanski nuance d'ailleurs sa position en ajoutant : « Ce déséquilibre est partiellement compensé par le fait que les partis socio-chrétiens belges et la CDA néerlandaise se sentent, en raison de leurs liens avec les syndicats chrétiens, plus proches de la DC italienne que de la CDU/CSU. » (ibid., p. 359.)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

demandes répétées de rapprochement, formulées par Margaret Thatcher, entre le PPE et les Conservateurs britanniques (32). La CDU/CSU a, par contre, joué un rôle essentiel dans la création de l'UDE, le 24 avril 1978, à Salzbourg, dont l'objectif principal est de créer « un groupe de travail des partis démocrates-chrétiens, conservateurs et autres partis du centre modéré », afin de faire face à l'influence grandissante de la gauche européenne (33). C'est ainsi qu'y ont adhéré, entre autres, le RPR et les Conservateurs britanniques et danois, et que le Parti Républicain en France et le *Südtiroler Volkspartei* y siègent en tant qu'observateurs.

En réalité, comme l'observent fort justement P.-H. Claeys et N. Loeb-Mayer , la création de l'UDE a surtout servi à permettre aux Conservateurs britanniques « de s'insérer dans un contexte politique européen » (34). Elle a également contribué, par le fait même, à accroître la bipolarité aussi bien au sein de la Démocratie-Chrétienne, que dans la vie politique européenne elle-même, ce que précisément les partis DC en Italie et dans le Bénélux ont toujours entendu éviter, par leurs appels en faveur de la création d'un grand parti du centre.

3. *Clivage dans les options économiques.*

Il va de soi que les divergences que nous avons relevées trouveront des implications dans le domaine des choix économiques. Ici, c'est l'expérience du pouvoir des différents partis, jointe à la diversité des formules gouvernementales et du choix des interlocuteurs, qui permet d'entrevoir certaines controverses.

Les trois partis du Bénélux, ainsi que la Démocratie-Chrétienne italienne ont participé, dans leurs pays respectifs, à la plupart des gouvernements depuis la guerre et, presque toujours, sous forme de coalitions. Leurs expériences de gouvernement, et les contacts qu'ils ont noués avec les partis de gauche, les ont amenés à promouvoir, dans une cer-

---

(32) Sur les circonstances de ce refus, voir *The Guardian* du 10 mars 1978. De nouvelles tentatives ont été faites en 1979 *(The Daily Telegraph* du 5 mars 1979). Voir enfin les remarques de David Coombes, « The implications of British entry to the Communities for the party groups in the European Parliament », *Lo Spettatore Internazionale,* vol. VII, 1972, n° 3-4, p. 140.

(33) Dans une résolution sur l'Europe du 13 juin 1977, adoptée par le Comité Fédéral de la CDU, il est dit notamment que « pour s'emparer du pouvoir en Europe, et pour réaliser une Europe socialiste, une partie des Socialistes en Europe est prête, comme en France, à s'engager dans des alliances de front populaire avec les Partis Communistes. L'Internationale Socialiste n'est plus capable de résister aux Communistes Ouest-Européens ». CDU, *Documentation sur l'élection européenne au suffrage universel,* loc. cit.

A ce sujet, voir encore J. Fitzmaurice, *The European Parliament,* Saxon House, Farnborough, 1978, p. 113 ; *La Relève,* 3 juillet 1976 ; *La Libre Belgique,* du 3 juillet 1976.

(34) P.-H. Claeys et N. Loeb-Mayer « Les groupements politiques... », op. cit. p. 43.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

taine mesure, la programmation, un contrôle des activités privées et, partant, un certain interventionnisme de l'Etat dans l'économie nationale (35). Ils se heurtent ainsi à la position allemande, qui préconise toujours une économie spécifique de marché. Nous remarquons à ce propos que la formulation de la plate-forme électorale semble pencher plutôt en faveur du premier groupe : il est prévu en effet que « ce système ... encourage l'évolution progressive vers une communauté humaine de participation et de solidarité, impliquant la coresponsabilité, la cogestion et la participation des travailleurs dans les entreprises nationales et multinationales ».

Considérant ces deux tendances, il est à craindre qu'au fur et à mesure que le Parlement Européen s'affirmera et développera une action plus incisive et plus concrète, la cohésion du groupe soit mise en question par le jeu des alliances. Alors qu'il est peu probable que des partis engagés, de près ou de loin, dans un dialogue avec des Socialistes ou des Communistes sur le plan national, adoptent des attitudes différentes au niveau européen — ce qui ne manquerait pas de susciter certaines craintes chez leurs autres partenaires, surtout allemands —, ceux-ci ne seraient-ils pas tentés à leur tour de conduire des alliances avec le RPR ou les Conservateurs ?

En résumé, nous voyons se dessiner une triple source de tensions entre deux catégories de partis membres du PPE. Est-ce à dire cependant que le PPE lui-même soit menacé de dislocation ? Tel n'est pas notre propos. Car il est assez remarquable de constater que, malgré les tensions qui les divisent, les partis membres du PPE ont réussi, au cours de leurs deux congrès, à forger un ensemble de positions communes. Un élément permet d'expliquer ce phénomène, à savoir l'attitude de ces partis face à l'intégration européenne.

III. **Les options européennes, ciment du PPE.**

Il est clair que pour pouvoir faire entendre sa voix dans le forum européen et pour pouvoir prétendre retrouver un jour sa position de premier parti de la Communauté, la Démocratie-Chrétienne ne peut se présenter que sous la forme d'un groupe uni. Et précisément, force nous est de le reconnaître, malgré leurs tendances divergentes, les différents partis membres ont atteint des résultats très appréciables. Même si leur programme peut être qualifié de « minimaliste », il n'en est pas moins cohérent et clairement formulé.

---

(35) Observons à ce sujet que deux partis au moins du PPE connaissent une branche, très active, qui défend des positions fort proches de celles adoptées par la gauche socialiste : Il s'agit de l'aile syndicale du PSC wallon, et de la gauche de la DC italienne (le groupe « base »).

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Ainsi en va-t-il, par exemple, du rôle de l'Europe dans la Communauté mondiale et, surtout, de l'évolution prévue des institutions : alors que l'Union des Partis Socialistes n'a pu se mettre d'accord que pour affirmer que « l'Assemblée élue au suffrage universel évoluera dans le cadre des traités existants », le PPE, lui, se prononce clairement pour une fédération européenne, tout en reprenant les étapes intermédiaires formulées dans le Rapport Tindemans. Il préconise un accroissement des pouvoirs du Parlement et l'intensification de l'usage du vote majoritaire au Conseil. Enfin — il s'agit là d'une de ses propositions les plus originales —, le Parlement doit obtenir, selon lui, « le droit de prendre une décision à la place du Conseil lorsque celui-ci, après avoir terminé la procédure de concertation, n'a pu, par deux fois, dans un délai fixé, prendre une décision dans une matière qui relève des traités » (36).

Il convient de préciser tout de suite que la structure même du Parti, où prédomine le vote majoritaire, a permis d'écarter les réserves — parfois très nettes — du CDS français (37).

Ainsi peut-on dire que c'est autour des convictions européennes de ses membres que le programme politique du PPE a pu être établi (il en va d'ailleurs de même, quoique dans une mesure différente, chez les Libéraux) (38). Et l'on peut dire que cette vocation européenne constitue en quelque sorte, pour le Parti, selon l'expression de Claeys et Loeb, sa fonction « constituante » (39).

Pour le reste, le programme politique, tout comme la plate-forme électorale, sont avant tout le résultat de compromis (40). Ainsi, afin de concilier les deux tendances que nous avons relevées plus haut dans le domaine économique, le programme ne précise rien concernant les limites de l'intervention de l'Etat, lorsqu'il définit ses options économiques et sociales.

Le fait que, malgré tout, deux textes cohérents aient pu être rédigés tient probablement au fait que les partis membres du PPE sont, comme

(36) *Programme Politique,* Chapitre 4, point 2.1.

(37) Wijsenbeek estime qu'il y a à cet égard une contradiction entre l'article 2 des Statuts, d'après lequel « les partis membres maintiennent leur dénomination, leur identité et leur liberté d'action dans le cadre de leurs responsabilités nationales », et le fait qu'aussi bien le Congrès que le Bureau Politique permanent peuvent prendre des résolutions à la majorité simple. (Florus Wijsenbeek, « Europese partijvorming met het oog op de directe verkiezingen », *Nieuw Europa,* 1976, n° 3, p. 122.

(38) En effet, alors que le PPE se contente de se fixer comme objectif de « faire l'Europe », le programme libéral précise que l'Europe à construire est celle « qui incarne les valeurs libérales ». Pour une comparaison, voir P.H. Claeys et N. Loeb-Mayer, « Les groupements politiques... », p. 72.

(39) P.H. Claeys et N. Loeb-Mayer, ibid. p. 39.

(40) A ce sujet, voir R. Morgan et D. Allen, « The European Parliament : direct elections in national and Community perspective », *The World Today,* vol. 34, 1978, n° 8, p. 302.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

nous l'avons vu, eux-mêmes traversés de tendances diverses. Habitués en outre à participer à des coalitions gouvernementales, ils se sont forgé peu à peu une réputation dans l'art du compromis (41).

Tels sont donc les éléments qui ont permis de maintenir une cohésion lors des deux Congrès de Bruxelles. En cela, le PPE entrevoit sans aucun doute des chances de succès.

Conclusion.

En guise de conclusion, l'on peut dire que le PPE se présentera aux élections de juin comme un ensemble quelque peu paradoxal, étant sans doute la formation la plus hétérogène, mais présentant par ailleurs la structure la plus solide, la mieux organisée et, comme le rappelle Fitzmaurice, la plus « fédéraliste » (42). Fondée autour des principes traditionnels de la Démocratie-Chrétienne, laquelle a joué un rôle moteur dans le démarrage de l'intégration européenne, c'est encore ce même noyau qui maintient aujourd'hui la cohésion du Parti.

Il est évidemment difficile, voire impossible, de prévoir l'évolution des grandes familles politiques et leur rôle respectif au sein du nouveau Parlement. Le développement de ce dernier est lui-même trop incertain. Mais il est néanmoins clair qu'au fur et à mesure de son évolution, des difficultés ne manqueront pas d'éclater au sein des formations politiques qui le composent, notamment au sujet des alliances à développer. Et dans ce domaine, nous l'avons vu, le PPE présente des risques incontestables de scission. Il est possible qu'en fin de compte une telle solution ne semble guère opportune à ceux qui seraient tentés de la provoquer, car elle accentuerait encore les tendances atomisatrices qui caractérisent le centre et la droite européenne, en face d'une gauche, pas très unie certes, mais qui, idéologiquement, n'en paraît pas moins structurée. Deuxième formation de la Communauté, ses partis membres jouant, pour la plupart, un rôle moteur dans les pays où ils sont représentés, le PPE trouvera peut-être là les raisons de poursuivre, voire développer, une coopération entreprise depuis près de trente ans.

Bibliographie.

BORELLA, François : *Les partis politiques dans l'Europe des Neuf*, Paris, Seuil, 1979, 242 p.

---

(41) Cette vocation est présente également dans l'appellation « populaire », qui caractérise le PPE.

(42) J. Fitzmaurice, op. cit., p. 114.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

CLAEYS, Paul-H. et LOEB - MAYER, Nicole : *Les groupements politiques dans la perspective de l'élection du Parlement Européen,* Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie, 1978, 146 p.

CLAEYS, Paul-H. et LOEB - MAYER, Nicole : « Les groupements européens de partis politiques », *Res Publica,* vol. XIX, 1977, nº 4, pp. 559-577.

COOMBES, David : « The Implications of British Entry to the European Community for the Party Groups in the European Parliament », *Lo Spettatore Internazionale,* vol. VII, 1972 nº 3-4, pp. 135-146.

FITZGERALD, Garret : « Ireland and the European Parliament », *Lo Spettatore Internazionale,* vol. VII, 1972, nº 3-4, pp. 147-160.

FITZMAURICE, John : *The Party Groups in the European Parliament,* Saxon House, Farnborough, 1975, 228 p.

FITZMAURICE, John : *The European Parliament,* Saxon House, Farnborough, 1978, 182 p.

MORGAN, Roger et ALLEN, David : « The European Parliament : Direct Elections in National and Community Perspective », *The World Today,* vol. 34, 1978, nº 8, pp. 296-302.

PRIDHAM, Geoffrey et PRIDHAM, Pippa : « The New European Party Federations and Direct Elections », *The World Today,* vol. 35, 1979, nº 2, pp. 62-70.

SEILER, Daniel : *Les partis politiques en Europe,* Paris, P.U.F., 1978, 127 p.

SIDJANSKI, Dusan : *Europe élections / De la démocratie européenne,* Stanké, Montreal / Paris, 1979, 381 p.

WIJSENBEEK, Florus A. : «Europese partijvorming met het oog op de directe verkiezingen », *Nieuw Europa,* 1976, nº 3, pp. 114-124.

Summary : The European People's Party entering the direct election for the European Parliament.

The European People's Party — with its 11 Members in 7 countries — represents, according to the latest legislative elections in the member countries of the EEC, about 40 million voters, and 28 % of the total EEC electorate.

Presenting itself as multi-classist and open to individual adhesions, it refers also directly to the traditional values of Christian Democracy. Signs of heterogeneity can be seen, however, on three main levels — « ideological », political and economical —, which give the EPP a bipolar aspect : on the one hand, the traditional Christian-Democrat Parties of Italy and the Benelux, all playing a major role in their respective countries, and all backed by strong trade-unions ; on the other hand, the German CDU/CSU and the French CDS, less concentrated on confessional options, and more « right-wing ». Between the two, the Fine Gail, only party to have joined the Christian-Democrat Group after the first enlargement.

This heterogeneity is, however, compensated by strong pro-European options, which make the EPP the best organized political family on the European level, and enable its leaders to express strong hopes for the election in June.